

COMMUNE DE CAUMONT-sur-AURE

Compte-rendu de la réunion du 12 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze novembre, à 20 heures, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de Christophe LE BOULANGER, maire.

Date de convocation : 05 novembre 2018

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 05 novembre 2018.

Membres en exercice	31
Membres présents/représentés	25
Quorum (16)	Atteint
Membres absents et excusés	6
Membres ayant donné pouvoir	2

Membres présents : BECQUET Françoise, BEZIERS Jean-Marie, CALENGE Laurence, CATHERINE Yves, CHAILLON Sylvain, CHALLES Nadège, GABRIEL Christian, GENNEVIEVE Michel, GUERIN François, HANICOT Nathalie, LARONCHE Hervé, LEPERCHOIS Annie, LEROY Bernard, LESENECHAL Marie-Josèphe, MAHE Roger, MONNIER Stéphane, MOTTE Jean-Pierre, PELVEY Guy, PLATON Claude, PORET Michel, VAN NIEUWENHUYSE Joël, VAUGELADE Martine.

Membres absents et excusés : DEROUET Séverine, DUVAL Estelle, LAURENT Gilles, LEJEUNE Michel, THOMAS Jean-Paul, HUET Gaëtane, LEFEBVRE Hugues et MALGRAIN Michel.

Membres absents ayant donné pouvoir : Gilles LAURENT à Nadège CHALLES et Jean-Paul THOMAS à Guy PELVEY

Secrétaire de séance : Joël VAN NIEUWENHUYSE

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15/10/2018

Certains conseillers n'ayant pas reçu le compte rendu de la séance du 15/10/18, question reportée à la séance de décembre.

Note : retransmettre ce CR, par mail, aux conseillers.

1. Application « Senior Senior »

Le maire informe le conseil que l'entreprise Normande Urban Senior, à Cabourg, propose la première plate-forme numérique de partage et d'échange pour et par les séniors. Il donne la parole à Madame Agnès MERY, co-fondatrice, pour présenter au conseil cette nouvelle application.

« ... Cette application répond à de réels besoins du quotidien : s'occuper des animaux de compagnie le temps d'une courte absence, faire ses courses, faciliter l'accès à Internet, partager un loisir, se déplacer, faire du sport, etc.

Entièrement personnalisée aux couleurs des collectivités qui y adhèrent, l'application mobile permet aux communes de promouvoir l'entraide entre les + de 55 ans, de créer ou recréer du lien social à l'échelon local et de dynamiser la communauté des séniors. »

Coût pour la commune : 2 400.00€ TTC/an, renouvelable tous les ans.

Engagement préconisé : 2 ans

Coût pour les utilisateurs : gratuit

Observations des conseillers : geste fort envers la population et attractif pour les futurs retraités caumontais ; s'intègre parfaitement dans l'esprit de la commune nouvelle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide,

De lancer l'application « Senior Senior » à Caumont-sur-Aure pour une période de deux ans,

Autorise le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en place de cette application. Adopté à l'unanimité.

Note : voir les délais de mise en place ; diffuser l'information lors de la cérémonie des vœux et dans le prochain bulletin communal.

2. Cdc Pré-Bocage Intercom : Assainissement : Schémas directeurs d'assainissement – Modification statutaire

Le maire indique que lors du conseil communautaire du 26 septembre 2018, une modification statutaire a été approuvée à l'unanimité,

VU l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales, la commune doit

- **Autoriser ou non la communauté de communes à faire une modification statutaire (délibération N°20180926-14 de la communauté de communes en annexe)**

Les statuts de Pré-Bocage Intercom et notamment la compétence facultative « assainissement non collectif des eaux usées », précisent que la communauté de communes « assure la réalisation des Schémas Directeurs d'Assainissement pour le compte des communes qui n'en sont pas dotés ».

Avec la création des communes nouvelles, il est nécessaire de faire évoluer les statuts. Pour cela, il convient de retirer la mention « qui n'en sont pas dotés ».

Demande de modification statutaire de Pré-Bocage Intercom :

« La communauté de communes assure la réalisation des Schémas Directeurs d'Assainissement pour le compte de ses communes membre ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve cette modification statutaire.

Nombres de votants : 25

Favorables : 25 - Défavorables : 0 - Abstentions : 0 - Adopté à l'unanimité.

3. Cdc Pré-Bocage Intercom : Organisation des ALSH (accueil loisirs sans hébergement) le mercredi - Modification statutaire

Le maire indique que lors du conseil communautaire du 26 septembre 2018, une modification statutaire a été approuvée à l'unanimité,

VU l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales, la commune doit

- **Autoriser ou non la communauté de communes à faire une modification statutaire (délibération N°20180926-12 de la communauté de communes en annexe)**

Le décret du 23 juillet 2018 modifie la définition des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires pour tenir compte de la possibilité d'organiser la semaine scolaire sur quatre journées. L'accueil de loisirs organisé le mercredi sans école devient un accueil de loisirs périscolaire et l'accueil de loisirs extrascolaire sera désormais celui que se déroule les samedis où il n'y a pas école, les dimanches et pendant les vacances scolaires.

Ainsi, une communauté de communes compétente uniquement en matière d'activités extrascolaires devra introduire une modification statutaire si elle souhaite pouvoir assurer les activités périscolaires du mercredi toute la journée ; il en va de même si cet EPCI n'était compétent que pour les activités périscolaires du mercredi après-midi, les statuts devront être modifiés pour étendre la compétence à la journée entière.

Cette compétence est désormais à inscrire dans le bloc de compétences « action sociale d'intérêt communautaire ».

Rappel des statuts de PBI :

« B – Compétences optionnelles

2° Politique du logement et du cadre vie

[...]

La communauté de communes est compétente pour :

- *Toutes les activités dédiées à la jeunesse (hors compétence scolaire et périscolaire),*
- *L'organisation des accueils périscolaires uniquement des mercredis après-midi,*
- *L'organisation des transports périscolaires des écoles vers les accueils périscolaires uniquement des mercredis après-midi. »*

Objectif :

- **Faire évoluer les statuts de Pré-Bocage Intercom relative à la compétence jeunesse.**

Demande de modification statutaire de Pré-Bocage Intercom :

- **DEPLACER** ladite compétence jeunesse du bloc « 2° Politique du logement et du cadre de vie » vers le bloc « 5° Action sociale d'intérêt communautaire » des compétences optionnelles de Pré-Bocage Intercom,

- **RETIRER** des statuts :

« *La communauté de communes est compétente pour :*

- *Toutes les activités dédiées à la jeunesse (hors compétence scolaire et périscolaire),*
- *L'organisation des accueils périscolaires uniquement des mercredis après-midi,*
- *L'organisation des transports périscolaires des écoles vers les accueils périscolaires uniquement des mercredis après-midi. »*

- **PROPOSER de compléter** dans une délibération annexe la définition d'intérêt communautaire de l'action sociale comme suit :

« **La communauté de communes est compétence pour :**

- **Toutes les activités dédiées à la jeunesse (hors compétence scolaire et périscolaire),**
- **L'organisation des accueils périscolaires des mercredis toute la journée ».**

Pour information

En vertu de l'article L5214-16 du CGCT, le conseil communautaire de Pré-Bocage Intercom a approuvé à l'unanimité, dans une seconde délibération, la définition de l'intérêt communautaire de l'action sociale.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve cette modification statutaire.

Nombres de votants : 25

Favorables : 25 - Défavorables : 0 - Abstentions : 0 - Adopté à l'unanimité.

4. Mise à jour du tableau des effectifs des employés communaux

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant la fin de contrats à durée déterminée pour un agent contractuel et un agent embauché dans le cadre des Emplois d'Avenir,

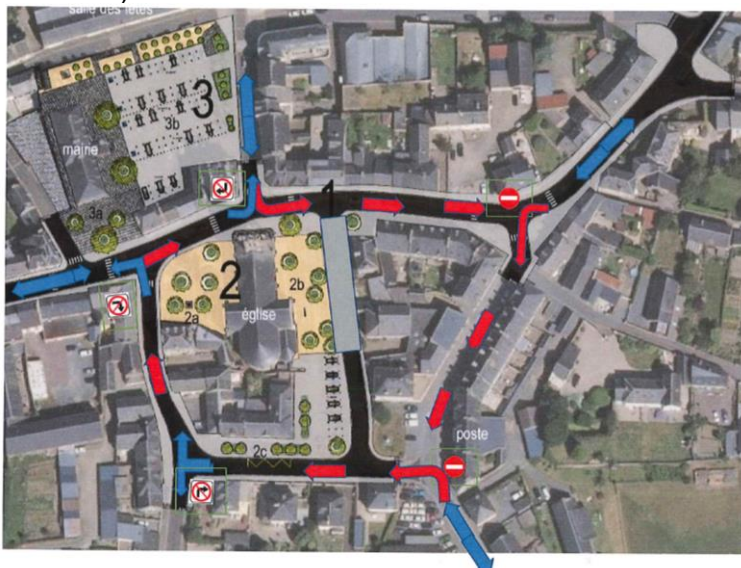
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à modifier le tableau des effectifs comme suit :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
Cadre d'emplois des secrétaires de mairie	
Secrétaire de mairie	1 poste à 24,23/35 ^{ème}
Cadre d'emplois des rédacteurs	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1 poste à 35/35 ^{ème}
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 17/35 ^{ème}
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 poste à 35/35 ^{ème}
Cadre d'emplois des adjoints techniques	
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	3 postes à 35/35 ^{ème}
Adjoint technique	6 postes dont 3 à 35/35 ^{ème} ; 1 à 10/35 ^{ème} ; 1 à 6/35 ^{ème} et 1 à 5,46/35 ^{ème}
Cadre d'emplois des ATSEM	
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	2 postes à 35/35 ^{ème}
Emplois hors filières FPT	
Emplois d'avenir	1 contrat au service technique

5. Projet circulation centre bourg de Caumont - Compte rendu de la réunion publique du 08/11/2018

Exposé du maire :

- Les commerçants et artisans ont tous répondu présents.
- Après concertation, certaines modifications ont été apportées au plan A ci-dessous (plan non modifié) :



Propositions :

- 1 - Rue St Martin : circulation dans les deux sens,
- 2- Rue St Martin : rétrécissement des trottoirs pour création de places de stationnement :
 - o **Contacter entreprises pour réalisation des travaux,**
 - 2 options : côté église ou côté commerces
- 3- **Contacter le Cabinet CAVOIT**, géomètre expert à Bayeux, pour les travaux à envisager,
- 4- Rue St Martin : pose de deux panneaux STOP : priorité aux véhicules venant de la rue Thiers (Balleroy),
- 5- Rue du Sentier : en sens unique (vers la rue St Martin), pour les voitures uniquement,
- 6- Mise en place de cet aménagement « test » avant la restructuration du centre bourg : février/mars 2019.

Décision du conseil :

Pour : 15

Contre : 3

Abstentions : 7

Dossier à suivre.

6. Compte rendu commissions des travaux et environnement-embellissement

Exposé de M. CHAILLON, adjoint responsable de la commission des travaux.

Commission des travaux :

Evacuation des eaux pluviales Le Clos Doquet à Livry (M. ACARD) :

- o Travaux terminés, M. ACARD a remercié, par mail transmis en mairie, les deux employés communaux pour la qualité de leur travail.

Projets 2019 :

- o Portes principales de l'église de Caumont à refaire.
- o Eglise de Livry
- o Agrandissement cantine scolaire municipale de Caumont
 - Le conseil charge Mme VAUGELADE et M. VAN NIEUWENHUYSE de réorganiser les espaces cantine et garderie. **A suivre – CM décembre.**

Commission environnement – embellissement :

- o Plantations hivernales : mission donnée à MM. CROCQUEVIEILLE et QUETEL, agents communaux en charge des espaces verts (présents lors de cette réunion).

Noël 2018 :

- o Pose des sapins le 23/11/18,
- o Décoration des sapins le 24/11/18, pour les volontaires, rdv à 9h30 à la mairie de Caumont.

Note : prévenir Samuel CAVAROS, agent communal.

7. Fixation de la redevance assainissement 2019

Pour mémoire :

- Délibération du 11/09/2017 – Tarifs 2018 : 1.90 €/m³ + 15 € d'abonnement par an/foyer

Proposition du maire :

- 1.95 €/m³ + 20 € d'abonnement par an/foyer

Décision du conseil : Approuvé par 23 voix pour ; 1 voix contre ; 1 abstention

Note :

Demander à M. MAHE, conseiller municipal, Président du Syndicat des eaux, de communiquer aux conseillers le prix de l'eau.

Pour info :

Suite à une étude effectuée par la Cdc PBI sur les assainissements collectifs, le tarif appliqué par la commune se situe dans une fourchette de prix minimum.

Entretien du lagunage :

Travaux entrepris cette année :

- Curage du 1^{er} bassin de décantation – Entreprise TASSE – 7 776 € TTC
- Transport et épandage – Société GUERARD SARL - 2 246.10 € TTC

Travaux à entreprendre l'année prochaine :

- Idem avec le curage du 2^{ème} bassin.

8. Fixation du prix des parcelles des tranches II et III – Lotissement Résidence de l'ancienne gare

Les travaux de viabilisation de la tranche II du lotissement Résidence de l'ancienne gare, route de Torigni, sont en cours. Il convient donc de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré,

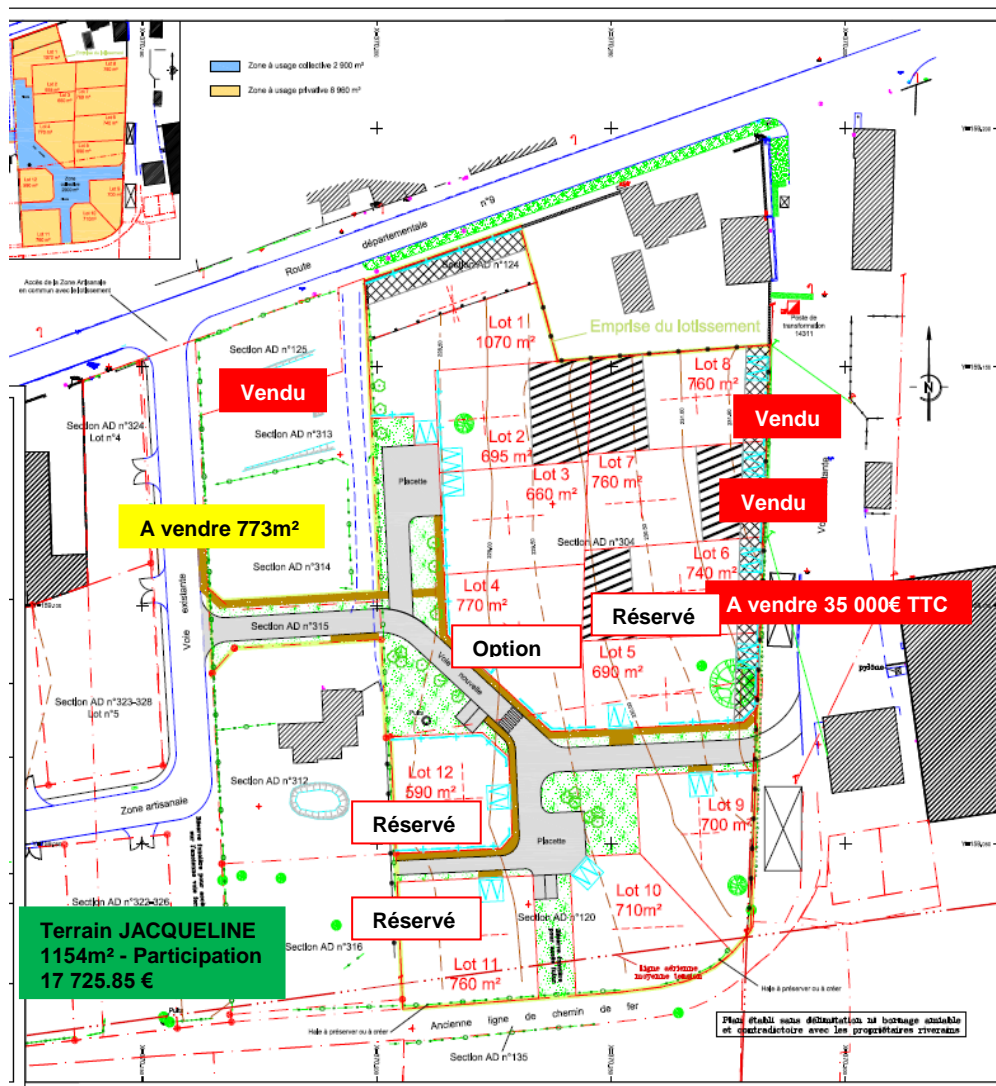
Décide de vendre les lots au prix de 52.00 € TTC le m² sauf le lot 5 destiné à recevoir deux habitations. Le prix de vente de ce lot d'une superficie de 690 m² est fixé à 65.00 € le m²,

Autorise le maire, ou son représentant, à signer tout acte notarié, compromis et acte définitif de vente, relatif à la vente de ces lots. Adopté à l'unanimité.

Annule et remplace la délibération N°2013/12, du 07 mars 2013, prise par le conseil municipal de la commune historique de Caumont-l'Eventé, pour les lots numérotés de 1 à 5 et de 9 à 12.

Parcelles à vendre :

Lot 1 – 1070m ² :	55 640.00 € TTC
Lot 2 – 695m ² :	36 140.00 € TTC
Lot 3 – 660m ² :	34 320.00 € TTC
Lot 4 – 770m ² :	40 040.00 € TTC
Lot 5 – 690m ² :	44 850.00 € TTC – deux compteurs EDF
Lot 9 – 700m ² :	36 400.00 € TTC
Lot 10 – 710m ² :	36 920.00 € TTC
Lot 11 – 760m ² :	39 520.00 € TTC (réservée)
Lot 12 – 590m ² :	30 680.00 € TTC (réservée)
Parcelle 13 – 773m ² :	40 196.00 € TTC



9. Offre achat terrain lotissement Résidence de l'ancienne gare

Le maire présente au conseil l'offre d'achat déposée par Mademoiselle Marine ALEXIS, domiciliée à Villers-Bocage 14310, pour l'acquisition de la parcelle viabilisée N°12, située Résidence de l'ancienne gare, route de Torigni, à Caumont-l'Eventé, d'une superficie de 590m², à savoir :
Proposition : 30 000 € TTC.

Le maire rappelle que le conseil municipal, lors de cette séance, a fixé le prix de vente de cette parcelle à 30 680.00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte l'offre de 30 000 € TTC,

Autorise le maire, ou son représentant, à signer tout acte notarié, compromis et acte définitif de vente, relatif à cette parcelle. Adopté à l'unanimité.

Note :

M. VAN NIEUWENHUYSE présente au conseil un dépliant présentant des parcelles à vendre et propose de faire de même pour les lots de la Résidence de l'ancienne gare.

M. LARONCHE émet l'idée d'y insérer des pubs de professionnels.

Projet à mettre en place : contacter les commerçants et artisans et un imprimeur. **A suivre.**

10. Désherbage 2019

Actuellement, désherbage effectué par la BACER du Pré-Bocage sur l'ensemble du territoire, pour un coût de 35 958.14 € :

- Convention N°2018-79 : 25 722.74 €
- Convention N°2018-92 : 10 235.40 €

Le maire présente un devis établi par la société WATER HOE à CHINON (Indre et Loir) d'un montant de 51 780 € TTC pour l'acquisition d'une désherbeuse sur remorque comprenant 2 lances de travail dont une rampe pour caniveau et une rampe sur roue de 50 cm et une cuve de 1000L.

Observations conseil :

Comparaison entre l'acquisition d'un matériel et la reconduction de la convention avec la BACER :

- Achat : onéreux et mobilise du personnel communal,
- BACER : après une année d'interventions, service efficace.

Décision du conseil :

- Ne retient pas le devis présenté par la société WATER HOE à Chinon,
- Renouvelle sa confiance à la BACER et demande un devis pour le désherbage 2019 **(à suivre)**,
 - Mme LESENECHAL : aurait souhaité qu'un devis soit demandé à une autre entreprise de désherbage.
- Demande à Mme HANICOT, adjoint au maire, Directrice générale de la BACER, d'établir un bilan pour l'année 2018, **à suivre**,
- Anticipe la suppression des produits de traitement phytosanitaires en décidant d'enherber les allées gravillonnées des cimetières.

11. Syndicat scolaire de Torteval-Livry

Exposé du maire suite à la réunion du 30 octobre 2018 en présence de M. LECLUSE, président du syndicat scolaire et de M. LEGUAY, maire d'Aurseulles.

Prochaine réunion le 04 décembre 2018 en présence du personnel. Tableau des effectifs :

Nom et Prénom	Date naissance	Date embauche	Ancienneté	Tps de travail	Date de retraite estimée	Grade	Poste occupé	Observations du conseil de Caumont-sur-Aure
BELLANGER Joceline	01/06/1964	01/07/85	33 ans	24/35 ^{ème}	01/07/26	Rédacteur	Secrétaire	Pas de poste vacant au sein de la commune
BRILLAND Sylvie	16/04/1970	01/09/96	22 ans	34.75/35 ^{ème} Actuellement à 28.5/35 ^{ème}	01/05/32	ATSEM principale de 2 ^{ème} classe	ATSEM	Poste sur St Germain d'Ectot
FINEL Marie-France	14/03/1963	22/01/07	11 ans	22/35 ^{ème}	01/04/25	Adjoint technique	Cantinière + garderie	Poste sur Caumont-sur-Aure (supérieur à 22/35 ^{ème})
LE BOULANGER Rose-Noëlle	24/12/1957	01/09/91	27 ans	28.63/35 ^{ème}	31/12/19	Adjoint technique	Garderie + ménage	50% Aurseulles, 50% Caumont-sur-Aure
YVAI Marie-Thérèse	08/08/1959	11/09/88	30 ans	11.50/35 ^{ème}	01/09/21	Adjoint d'animation	Accompagnatrice de bus + garderie	Possibilité poste à Caumont-sur-Aure

12. Convention La Fugue et Cie – Concert de Noël du 16/12/18

Le maire présente au conseil le projet de convention pour l'organisation du concert de Noël du 16 décembre prochain à passer entre la commune de Caumont-sur-Aure et l'association La Fugue et Cie, sise 1390 rte de Thury-Harcourt à Louvigny 14111.

La présente convention a pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles l'association La Fugue et Cie peut organiser ce concert de Noël.

Le maire propose de verser la somme de 1 500 € (mille cinq cents euros) à l'association La Fugue et Cie pour couvrir les frais engagés par celle-ci pour l'organisation de ce concert.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte de verser la somme de 1 500 € à l'association La Fugue et Cie,
- Autorise le maire à signer, avec l'association La Fugue et Cie, la convention relative à l'organisation du concert de Noël telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Observations du conseil :

- Sonorisation du centre bourg (périmètre : salle des fêtes, mairie, monument aux morts) de Caumont : **demandeur un devis.**

- o M. PLATON : installation possible à partir des mâts d'éclairage public, à voir avec le SDEC. **A suivre.**

- Affichage extérieur : assurer plus de visibilité. **A suivre.**

- Eglise de Caumont : diffusion du son non homogène, voir pour l'installation d'enceintes dans le fond de l'église. **A suivre.**

13. Devis H2O Incendie Consulting – Etude défense extérieure contre incendie

Le maire rappelle au conseil le rôle du maire en matière de défense incendie :

- Procède à une démarche d'Identification des risques et des besoins en eau conformément au Règlement Département DECI,
- Fixe la liste des PEI (points d'eau incendie - publics ou privés) conformément au RDDECI,
- Rédige un arrêté communal de DECI notifié au Préfet et au SDIS,
- Peut élaborer un Schéma Communal de DECI,
- Entretien et procède aux vérifications techniques de l'ensemble des PEI publics,
- Collecte les caractéristiques techniques des PEI privés implantés sur son territoire,
- Communique au SDIS toutes informations concernant la DECI publique et privée (créations, débits, pressions, indisponibilités etc.).

Le maire présente au conseil le devis établi par la société H2O Incendie Consulting à Mathieu 14920, pour procéder à une étude de la DECI communale, d'un montant de 6 600.00 €. Ce devis comprend :

- L'analyse des risques présents sur plan et sur site,
- La détermination des potentiels hydrauliques adaptés à la catégorisation des risques,
- L'étude des Points d'Eau Incendie (PEI) existants,
- L'étude des solutions hydrauliques envisageables,
- La rédaction du document de synthèse,
- La validation par le SDIS du dossier.
- Une réunion en mairie pour analyse des réseaux Adduction Eau Potable avec le service des eaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le devis de la société H2O Incendie Consulting à Mathieu 14920, d'un montant de 6 600.00 € TTC,

Autorise le maire à signer tout document s'y rapportant. Accord à l'unanimité.

14. Remboursement frais annexes - Visite assemblée nationale le 31/10/18 avec les enfants du conseil municipal des jeunes

Détail des frais annexes réglés par M. LE BOULANGER :

- Groupe assemblée nationale : boissons chaudes/froides : 153.30 €
- Repas du midi - Enfants CMDJ : 477 €
- Repas du soir – Enfants CMDJ : 74.70 €

Le maire rappelle au conseil municipal la visite de l'Assemblée Nationale, le 31 octobre dernier, avec les enfants du conseil municipal des jeunes.

Le maire indique au conseil municipal qu'il a été amené à engager des frais à titre personnel notamment pour les repas pris par les enfants lors de ce séjour.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer sur le principe de remboursement de ces frais.

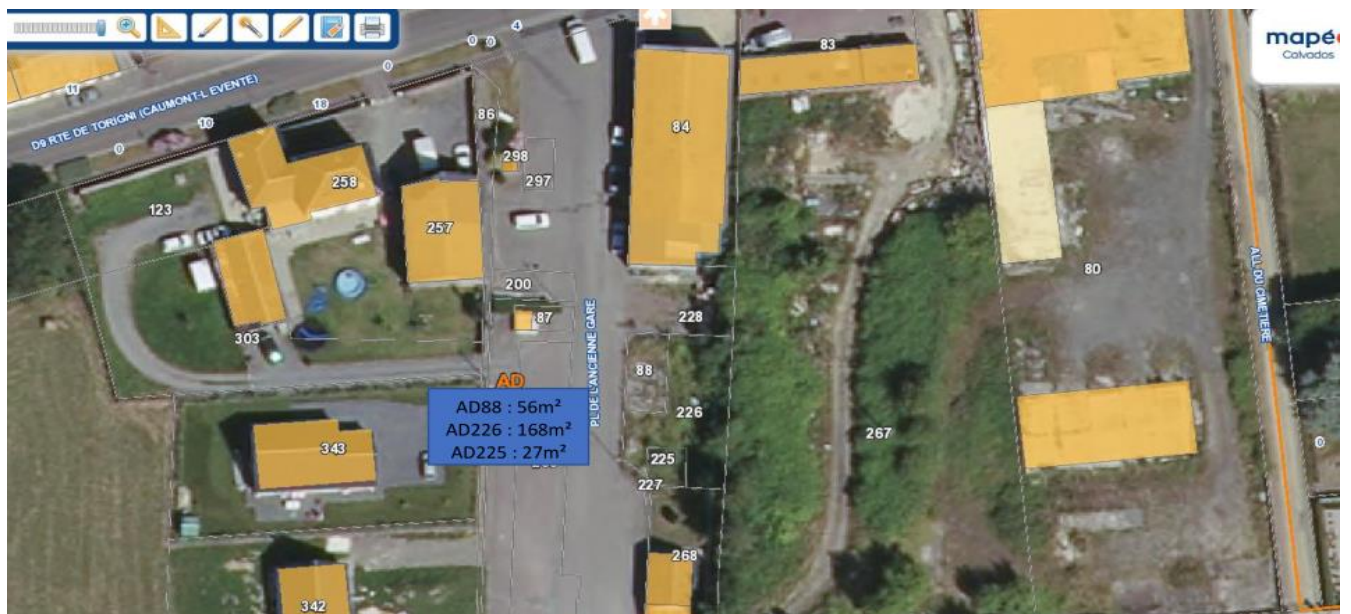
Après avoir pris connaissance des justificatifs de dépenses présentés par le maire et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le principe de remboursement des frais engagés par le maire à titre personnel lors de cette visite.

15. Affaires diverses

PF FERREIRA - Parcelles à vendre place de l'ancienne gare

M. GABRIEL, maire délégué, rappelle au conseil que les PF FERREIRA ont été déclarées en liquidation judiciaire, par conséquent les parcelles situées place de l'ancienne gare à Caumont-l'Eventé et cadastrées AD88 - 56m², AD226 - 168m² et AD225 - 27m², sont disponibles à la vente. Prix proposé par le conseil : 25.00€ TTC du m², soit 6 275.00 € TTC.

Décision du conseil : transmettre cette proposition aux consorts FERREIRA-LAGE.



Acquisition terrain M. LABICHE rue de la Ferrière

Projet : passage entre l'espace « hôtel de ville » et l'espace « place St Clair ».

Références des parcelles : AB143 - 94m² et AB 144m² - 128m².

Le conseil municipal charge M. GABRIEL de prendre contact avec M. LABICHE. **A suivre.**



Voirie

Mme CALENGE : trou passage piétons rue St Martin à boucher (face boulangerie VALETTE). **A suivre.**

Prime exceptionnelle

Une prime exceptionnelle de 1 000.00 € est attribuée à M. CROCQUEVIELLE ainsi qu'à M. QUETEL, agents communaux, pour les travaux de voirie effectués sur le territoire de la commune.

Dépôt sauvage

Transmettre un courrier en R avec AR à M. Joël GUERARD, pour dépôt de fumier dans un chemin communal à Parfouru. **A faire.**

Transfert de la BCD du SIVOM à la commune de Caumont-sur-Aure

Le maire donne lecture au conseil de la délibération prise par le SIVOM concernant ce transfert.

- Livres, matériel et mobilier de la BDC mis à disposition à titre gratuit à la commune de Caumont au 01/03/19.

Chemin l'Etoquet à Caumont

M. VAN NIEUWENHUYSE : chemin réouvert dernièrement et impraticable.

M. Stéphane GUERIN, cultivateur, domicilié à Ste Honorine-de-Ducy a détérioré ce chemin en passant d'une parcelle à une autre avec son tracteur.

Transmettre un courrier. Si une prochaine intervention est nécessaire, les frais de remise en état seront à sa charge.

Circulation rue de Belfort – Non-respect du sens interdit

M. VAN NIEUWENHUYSE : transmettre un courrier à la gendarmerie pour intensifier les contrôles rue de Belfort. **A faire.**

Restos du cœur

M. MOTTE demande au conseil l'autorisation d'effectuer les trajets Caumont/Caen pour l'acheminement des denrées (8 voyages de prévus) : accord à l'unanimité.

Le maire : prévoir le déménagement des Restos du cœur sur Livry. **A suivre.**

Bilan du forum des associations

Report séance de décembre.

Trottoirs Résidence de l'Aure

Exposé de M. CHAILLON, adjoint au maire.

- Travaux effectués par les employés communaux,
- Achèvement des travaux d'ici une semaine.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, précise qu'il n'y aura pas d'intervention sur le domaine privé.

PLUi

Exposé de M. PORET, conseiller municipal en charge du dossier.

- Environ 30 participants à la réunion publique du mardi 06/11/2018

Pour info : relocalisation de 1,7 hectares sur le territoire de Caumont-sur-Aure (en zone d'activité économique)

Dates à retenir (Mme HANICOT) :

- 28 novembre : Concours de belote à Caumont, Club du 3ème âge
- 02 décembre : Salon du vin et de la gastronomie
- 15 décembre : Le Père Noël à Caumont – Film et goûter
- 16 décembre : Concert de Noël à l'église de Caumont – 16 heures
- 18 décembre : Marché de Noël de l'APE dans la halle de la mairie de Caumont
- 11 janvier : Vœux – Caumont – 19h
- 19 janvier : Galette et vœux – La Vacquerie – 20h30
- 20 janvier : Vœux – Livry – 15h

- 10 février : Matinée tripes – La Vacquerie – Organisée par Foyer Rural
17 mars : Thé dansant – Livry – Organisé par Danseurs Eclivernois
23 mars : PBI - Scène ouverte « Poète, humoriste, comédien, musicien, danseur, jongleur ou simple rêveur, venez vous essayer à la scène et partager votre passion. Participation gratuite et libre. Salle des fêtes – Caumont – 20h
30 mars : Course orientation – Livry – Organisée par Body Karaté
6-7 avril : Portes ouverte aux ateliers Recycl' et bois à Livry – Journée européenne des métiers d'art.
18-19 mai : 3^{ème} édition du Festival « Les mots sans cage » du Pré-bocage sur le thème « guerre et paix »
26 mai : Caumont Lanta – Organisé par Body Karaté

16. Prochaines réunions

Préparation de la réunion de conseil de décembre : lundi 26 novembre 2018 à 18h à Livry.
Séance de décembre : **jeudi 13 décembre 2018** à 20 heures, exceptionnellement.

Préparation de la réunion de conseil de janvier : mercredi 2 janvier 2019 à 18h à Caumont.
Séance de janvier : lundi 14 janvier 2018 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.